FDGDON 17
Charente-Maritime

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES
de la CHARENTE-MARITIME

REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS ET DE RATS MUSQUES

LISTE NOMINATIVE DES TIREURS

DANS LA COMMUNE DE : POUR L'ANNEE :

En accord avec :
M. , Maire,
Je soussigné :
M. , Président de l'ACCA.

Déclare habiliter les personnes suivantes à pouvoir procéder à la régulation par tir des ragondins et des rats musqués sur notre territoire, ceci en période de destruction des nuisibles du 1er Mars à l'ouverture générale de la chasse, sur les territoires dont je possède la délégation du droit de destruction.

Liste des tireurs :

NOM – PRENOM	ADRESSE	N° de téléphone

Ces personnes sont détentrices d'un permis de chasse validé ainsi que d'une assurance
Fait à , le

Le Maire Le Président de l'ACCA

Cette liste ne dispense pas de l'envoi à la DDTM de la déclaration n° 1 d'autorisation de destruction à tir, prévue à l'arrêté nuisible pour les autres espèces nuisibles.

FDGDON 17 - Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE
☎ 05.46.50.26.86 – fax : 09 70 06 43 70 - 06.07.58.05.62.
E.mail : fdgdon17@orange.fr – site internet : www.fdgdon17.fr
Fédération membre de FREDON France – Réseau des FREDON et FDGDON
N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z
CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20

Avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime